



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du Conseil de Communauté du 5 décembre 2024  
Sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc BURRUS

Nombre de membres 14  
Etaient présents : 9 membres – 4 procurations – 13 votants

### Alimentation

#### 497/2024 Signature de la Charte d'engagement dans le Projet Alimentaire Territorial Alsace Centrale

Mme Nathalie ROUSSEL expose :

L'agriculture et l'accès à l'alimentation sont des enjeux majeurs. Le PETR Sélestat Alsace Centrale est engagé depuis 2019 dans une démarche de Projet Alimentaire Territorial (PAT) avec la Communauté de communes du Canton d'Erstein et les acteurs locaux. L'ambition commune est de mettre l'alimentation au centre des politiques publiques comme un levier important de la réussite des transitions écologiques et sociales en Alsace Centrale.

Cette démarche a pour ambition de fédérer les acteurs d'un territoire autour de l'alimentation pour développer la résilience alimentaire par des solutions concrètes. Ces solutions peuvent être portées par le PETR dans une approche globale ou par chacun des partenaires du PAT Alsace Centrale.

Le Projet Alimentaire a été labellisé niveau 2 le 14 mars 2024. Cette labélisation donne une plus grande visibilité au projet. Elle engage aussi les partenaires du PAT à œuvrer collectivement pour atteindre les objectifs du plan d'action pour la période 2024 – 2028.

C'est pourquoi le PETR propose aux partenaires du PAT de formaliser leur engagement à ses côtés, via la signature d'une charte, pour faire de l'Alsace Centrale un territoire d'agriculture durable qui produit et donne accès à tous à une alimentation saine et de proximité.

Il est ainsi proposé de formaliser l'engagement de la Communauté de communes du Val d'Argent :

- en participant aux instances et/ou groupes de travail,
- en désignant des représentants élus et techniciens pour les instances et/ou groupes de travail : Mme ROUSSEL Nathalie (élue référente), Monsieur FREITAG Gérard (élu suppléant), Mme LEVY Célia (technicienne référente), Mme BOUR Julie (technicienne suppléante),
- en apportant son soutien technique, financier et politique,
- en portant des actions en son nom pour atteindre les objectifs du PAT sur la période 2024-2028 dont la lutte contre la précarité alimentaire, l'éducation et la sensibilisation à l'impact

de l'alimentation sur la santé et la planète, le renforcement du lien entre producteurs et consommateurs, le soutien à la transmission des exploitations et l'accès au foncier, ou encore l'amélioration de la communication sur le PAT.

**Le Conseil Communautaire,**

**APPROUVE** la charte d'engagement dans le Projet Alimentaire Territorial (Cf. Annexe).

**AUTORISE** le Président à signer ladite charte et à engager toutes les actions associées.


**Délibération adoptée à l'unanimité (13 voix pour)**

**Le secrétaire de séance,**

**Le Président,**

  
**Jean-Luc FRECHARD**



  
**Jean-Marc BURRUS**